
S É N A T

PREMIERE SESSION ORDINAIRE DE 1968-1969

Service des Commissions.

BULLETIN DES COMMISSIONS

AFFAIRES CULTURELLES

Mardi 5 novembre 1968. — *Présidence de M. Adolphe Chauvin, vice-président.* — La commission a désigné ses candidats à la Commission mixte paritaire sur le projet de loi d'orientation de l'enseignement supérieur :

Membres titulaires : MM. Lamousse, Caillavet, Chauvin, de Bagneux, Giacobbi, Mlle Rapuzzi et M. Rastoin ;

Membres suppléants : MM. Vérillon, Schleiter, Tinant, Peltier, Minot, Carat et Noury.

La commission a ensuite entendu M. Comiti, Secrétaire d'Etat auprès du Premier Ministre, chargé de la Jeunesse et des Sports, sur les crédits mis à sa disposition pour 1969.

Le secrétaire d'Etat a exposé les activités de son département en faisant remarquer que d'autres départements ministériels, notamment le Ministère de l'Education nationale, étaient également intéressés par les problèmes de la jeunesse et en distinguant ces derniers des problèmes sportifs.

Après les événements des mois de mai et de juin, a noté M. Comiti, il était nécessaire de revoir les rapports de l'Etat avec les différentes associations, en particulier avec les maisons de jeunes et de la culture.

Le secrétaire d'Etat a souligné que la nécessité d'une rigueur financière plus grande pour les associations impliquait le contrôle de l'Etat. En raison du nombre important des associations de jeunes — plus de 40.000 — il est difficile d'appliquer une politique d'aide générale qui serait inefficace. M. Comiti a indiqué qu'il envisageait de conclure de véritables contrats de programme avec les associations les plus dynamiques sans pour autant négliger la jeunesse qui n'est pas « organisée ». Il a évoqué le rôle des animateurs, les problèmes de carrière et les difficultés d'élaboration de leur statut.

Le secrétaire d'Etat a annoncé la création du Centre d'Information et de Dialogue qui sera administré par un comité composé de 21 jeunes — un par région de programme — et devra informer les jeunes sur tous les problèmes qui les intéressent.

M. Comiti a abordé les problèmes sportifs. Il s'est déclaré satisfait des résultats obtenus par l'équipe de France aux Jeux olympiques de Mexico mais a rappelé que le but à atteindre était la pratique du sport par le plus grand nombre.

Le secrétaire d'Etat a indiqué qu'il fallait aboutir à un meilleur emploi des installations sportives et repenser le problème des professeurs d'éducation physique afin, notamment, d'harmoniser les diverses catégories et revoir le déroulement de leur carrière.

M. Comiti a ensuite répondu aux nombreuses questions posées par MM. Noury, Giacobbi, Schleiter, Vigier, Carat, Rogé, Mme Lagatu, MM. Chauvin et Poignant.

Il a ainsi précisé :

— que le Livre blanc conservait de l'intérêt mais a admis qu'après les événements des mois de mai et de juin, il était dépassé sur certains points ;

— qu'à l'école primaire, l'éducation physique avait été un échec et qu'il était nécessaire de créer des instituteurs spécialisés ;

— qu'il serait souhaitable de créer des départements sportifs et dégager des après-midi pour les activités sportives dans les universités ;

- qu'il n'était pas favorable pour l'instant au rattachement du Secrétariat d'Etat au Ministère de l'Education nationale ;
- qu'il n'envisageait pas de licencier des maîtres auxiliaires d'éducation physique ;
- qu'il fallait revoir la question de l'amateurisme.

Rectificatif au Bulletin n° 4 du 24 octobre 1968.

A la liste des délégués désignés par la commission pour participer avec voix consultative aux travaux de la Commission des Finances, conformément à l'article 18 (§ 3) du Règlement du Sénat, ajouter :

« M. Chauvin, Education nationale. »

AFFAIRES ECONOMIQUES ET PLAN

Mercredi 6 novembre 1968. — *Présidence de M. Paul Mistral, vice-président.* — La commission a tout d'abord procédé à la désignation d'un membre titulaire et d'un membre suppléant représentant le Sénat au sein du Conseil de Surveillance de la Caisse centrale de Coopération économique.

Après que le président eût fait connaître dans quelles conditions devait intervenir cette désignation, les candidatures de MM. Isautier, Gargar, Duval et Pen s'étant manifestées, un vote à bulletins secrets est intervenu, dont les résultats ont été les suivants :

Nombre de votants.....	14
Bulletins blancs ou nuls.....	0
Majorité absolue.....	8

Ont obtenu :

M. Isautier : 11 voix, élu.

M. Gargar : 3 voix.

M. Isautier, suppléant, devenant ainsi titulaire ; M. Gargar a été désigné ensuite comme suppléant, à main levée et à l'unanimité des présents.

La commission a examiné ensuite, en deuxième lecture, le projet de loi (n° 6, session 1968-1969), modifié par l'Assemblée Nationale, relatif à l'exploration et à l'exploitation du plateau continental.

Après avoir entendu les explications de son rapporteur, M. Raymond Brun, qui s'est notamment félicité que la plupart des modifications proposées par le Sénat aient été entérinées par l'Assemblée Nationale, la commission a adopté, à main levée, un amendement tendant à rédiger comme suit l'article 9 :

« Les marins qui concourent, à bord des installations et dispositifs définis à l'article 3-1°, aux activités d'exploration ou d'exploitation des ressources du plateau continental peuvent, sur leur demande, rester assujettis au régime de sécurité sociale des marins et continuer à bénéficier des dispositions du Code du travail maritime en ce qui concerne les maladies et blessures ainsi que le rapatriement ; dans ce cas, l'employeur assume, à leur égard, les obligations de l'armateur. »

Puis, les commissaires ont adopté les conclusions du rapport de M. Bouloux tendant à l'adoption du projet de loi (n° 11, session 1968-1969), adopté par l'Assemblée Nationale, portant ratification du décret n° 68-705 du 31 juillet 1968 fixant le régime douanier applicable à certains produits originaires et en provenance de Tunisie.

La commission a commencé alors l'examen des différents budgets ressortant à sa compétence. Elle a entendu, tout d'abord, le rapport pour avis présenté par M. René Jager sur les crédits du Ministère de l'Industrie, et plus généralement sur la politique industrielle de notre pays.

Après avoir rappelé brièvement les récentes déclarations de MM. Ortoli et Bettencourt devant l'Assemblée Nationale, le rapporteur a souligné que la subvention à la reconversion et à la modernisation des Houillères nationales absorbait 86 p. 100 des crédits budgétaires du Ministère de l'Industrie. Cette subvention est ainsi passée de 475 millions en 1964 à 1.931 millions pour 1969.

M. Jager a ensuite analysé les différentes transformations administratives intervenues à l'intérieur du ministère avant de décrire les conséquences de la crise de mai-juin 1968 sur l'activité industrielle française.

Il semble qu'on assiste maintenant à un certain « réveil » dont M. Jager a brossé les caractéristiques, branche par branche, en soulignant toutefois qu'intervenait généralement une certaine diminution des emplois, sauf pour l'industrie automobile. En effet, si les investissements sont, en général, créateurs d'emplois, ce n'est pas le cas de toutes les branches industrielles dont la modernisation a souvent pour conséquence des licenciements.

A la question de savoir s'il ne serait pas profitable, pour l'industrie française, de créer un « Institut national d'investissement », à l'exemple d'autres pays (l'Italie, notamment), il a été répondu au rapporteur que le problème était à l'étude, mais que sa solution se heurterait au dilemme suivant : ou fausser la concurrence sans pour autant apporter une aide substantielle aux branches qui en ont besoin, ou risquer de maintenir des activités marginales ou même en voie de régression. Le rapporteur se propose de débattre de cette question lors de la prochaine audition de M. Bettencourt.

Abordant la sidérurgie, M. Jager a rappelé la convention intervenue entre l'Etat et les industriels français pour les aciers ordinaires et dont la conséquence a été un accroissement de la production ; il a dégagé les enseignements qu'on peut déjà retirer du « plan professionnel » relatif au même domaine et indiqué qu'un plan similaire intervenait également pour les aciers spéciaux.

En ce qui concerne l'industrie automobile, la production des douze derniers mois a atteint 1.788.000 véhicules dont 712.000 ont été exportés. Une chute de production est évidemment intervenue durant les événements de mai et juin mais la situation, dans l'ensemble, s'avère favorable. M. Jager a néanmoins signalé le développement extraordinaire de l'industrie automobile japonaise et les efforts continus des Italiens et des Allemands, concurrençant ainsi l'exportation française.

Abordant le secteur énergétique, le rapporteur a rappelé que la consommation française d'énergie avait atteint, en 1967, 184 millions de tonnes d'équivalent charbon dont 63,9 pour les combustibles minéraux solides, 90,6 pour les produits pétroliers, 9,5 pour le gaz naturel et 20 pour l'électricité primaire ; les produits pétroliers en arrivent donc à couvrir 50 p. 100 de la consommation française d'énergie, alors que le charbon n'en représente plus qu'un peu plus d'un tiers.

Face à cette consommation croissante d'hydrocarbures, la production pétrolière de la zone franc s'est accrue de 19 p. 100, a atteint 44,7 millions de tonnes en 1967 et devrait s'élever, à la fin de l'année 1968, à 50 millions de tonnes environ dont 43 millions de tonnes pour l'Algérie. A ce propos, le rapporteur a fait état de l'effort de prospection accompli par les sociétés françaises afin d'assurer une diversification de nos sources d'approvisionnement en pétrole brut. Il a également évoqué l'application de l'accord franco-algérien sur les hydrocarbures.

Abordant le problème du charbon et s'appuyant sur les données les plus récentes, M. Jager a souligné que la production de 1968 serait de l'ordre de 44 millions de tonnes, soit 5,2 millions de

tonnes de moins qu'en 1967. Malgré cela, les stocks des Charbonnages et d'Electricité de France s'élèvent actuellement à 9 millions de tonnes.

Se pose donc avec de plus en plus d'acuité le problème de la conversion des régions minières et de la transformation des Charbonnages et il est nécessaire que se réunissent périodiquement les représentants de l'Etat, des Houillères et du personnel, afin que soient trouvées les solutions à cet état de fait.

Puis, le rapporteur a souligné que, malgré un certain ralentissement de la progression, la consommation d'énergie électrique avait atteint 114 milliards de kWh en 1967 et devait atteindre 120 milliards de kWh en 1968. Si la production thermique classique contribue pour plus de 50 p. 100 à la satisfaction de cette consommation, la production nucléaire atteindra cependant 5 milliards de kWh en 1969 et 23 milliards en 1975.

A ce propos, le problème se pose de savoir si une industrie nucléaire indépendante pourra se développer soit dans le cadre national, soit dans celui de la Communauté européenne.

Le financement des investissements d'Electricité de France pose, comme chaque année, un problème difficile, les ressources propres de l'entreprise ne représentant que 30 p. 100 environ des ressources totales malgré un relèvement des tarifs cependant limités par la nécessité de maintenir la compétitivité de l'économie française.

Enfin, le rapporteur a rappelé les conditions dans lesquelles la France avait été alimentée en gaz naturel en 1967 en provenance de Lacq (49,3 milliards de thermies), de Saint-Marcel (1,7 milliard de thermies), d'Algérie, sous forme liquide, au Havre (4,6 milliards de thermies) et de Groningue (2,3 milliards de thermies). Ces dernières livraisons n'atteindront cependant leur régime de croisière qu'à partir de 1975 avec des enlèvements qui seront au minimum de 35 et au maximum de 47 milliards de thermies par an.

Le président a remercié le rapporteur de son avis si documenté et qui a le mérite de broser une large fresque de l'industrie française et la commission a autorisé M. Jager à poser au ministre un certain nombre de questions, en séance publique.

MM. Sambron et Laucournet sont intervenus, le premier pour rappeler l'excellence des conclusions des rapports d'information sur l'Allemagne et l'Italie et souhaiter que la même politique soit suivie par le Gouvernement ; le second pour insister sur la nécessité de la décentralisation industrielle à l'heure où l'on parle tant des « métropoles d'équilibre » ; enfin, M. Brégégère a émis la crainte que la diversité de nos sources de ravitaillement en pétrole entraîne des difficultés pour notre industrie.

Enfin, M. Beaujannot a donné connaissance de son avis concernant le budget annexe des P. T. T. Après avoir indiqué que celui-ci était en augmentation de 18,6 p. 100 par rapport à celui de 1968, le rapporteur a donné un certain nombre de précisions concernant :

- les dépenses de fonctionnement, en augmentation de 19,1 p. 100, due essentiellement aux répercussions des accords dits « de Grenelle » et « de Ségur » (majoration générale des traitements et salaires et création de 6.500 emplois supplémentaires) ;
- les autorisations de programme, qui s'élèveront en 1969 à 2.568 millions (soit + 406 millions) ;
- l'accroissement des recettes d'exploitation : poste (+ 6 p. 100), téléphone (+ 9 p. 100), téléx (+ 22 p. 100) ; les hausses de tarifs récemment intervenues procurant 471 millions au titre des télécommunications et 820 millions pour la poste ;
- les télécommunications, qui connaissent la plus forte progression, puisque leurs investissements passent de 2.029 à 2.438 millions (soit + 20,15 p. 100), confirmant ainsi la priorité accordée maintenant au téléphone.

A cet égard, M. Beaujannot a souligné qu'il était prévu de créer 296.000 lignes automatiques dans les réseaux urbains (75.000 lignes à Paris et 221.000 en province) et 120.000 lignes rurales équipées en automatique intégral ; mais il a également noté le nombre très élevé de demandes d'installations téléphoniques (de l'ordre de 380.000).

Il a souligné, ensuite, que pour ne pas alourdir son avis, un certain nombre de précisions chiffrées très importantes seraient données en « annexes », ainsi qu'une étude sur les rapports du budget des P. T. T. et du V^e Plan.

Le rapporteur a donné, enfin, des indications techniques concernant la modernisation des télécommunications : transmission des « données » par le téléx, généralisation de la télé-informatique, utilisation des « courants porteurs » pour les conversations téléphoniques, mise en place des premiers centraux de commutation électronique, dès 1969.

M. Vade pied a souligné que la détérioration de la situation téléphonique française nuisait à la décentralisation industrielle.

M. Jean Colin a insisté sur le fait qu'en ce qui concerne les prix de revient de l'industrie des télécommunications, une commission spéciale avait été créée au Ministère des P. T. T. et qu'il aimerait en connaître les conclusions ; avec M. Bergeal, il a préconisé l'extension — surtout en zone rurale — du système dit des « lignes partagées ».

Après que M. Gargar se soit élevé contre le prix du transport des journaux jusqu'aux Antilles, le président a posé le problème de l'utilité de la construction des bureaux de poste dans certaines communes au moment même où l'on envisageait de supprimer celles-ci.

En définitive, la commission a adopté les conclusions favorables de l'avis présenté par M. Beaujannot.

Jeudi 7 novembre 1968. — *Présidence de M. Paul Mistral, vice-président.* — Dans la matinée, la commission a poursuivi l'examen des budgets ressortissant à sa compétence. Elle a, tout d'abord, entendu l'avis présenté par M. Amédée Bouquerel, sur les crédits affectés aux routes et aux voies navigables pour 1969.

Le rapporteur a déploré, en premier lieu, l'insuffisance des crédits d'entretien de la voirie nationale et le fait que le Fonds routier perde progressivement sa vocation première. Il a souligné, ensuite, l'effort consenti pour la voirie en milieu urbain et les routes nationales en rase campagne au détriment, il est vrai, des autoroutes de liaison.

En ce qui concerne les travaux d'équipement, il a indiqué que la longueur du réseau d'autoroutes serait au 31 décembre 1968, de 1.133 kilomètres et que le réseau national comprenait 910 kilomètres de routes à quatre voies, 4.823 de routes à trois voies et 75.128 de routes à deux voies.

Au sujet des accidents de la route, M. Bouquerel a donné quelques chiffres significatifs.

Après avoir pris acte des observations de MM. Billiemaz et Hector Dubois concernant la participation demandée aux départements pour l'entretien des routes nationales, de MM. Kauffmann et Legros sur le caractère meurtrier des « routes à trois voies », de M. Aubry sur les voies de dégagement en milieu urbain et de MM. Pinsard et Prêtre sur l'entretien des voies secondaires, et entendu, sur ces différents points, la réponse de son rapporteur, la commission a adopté les conclusions favorables de M. Bouquerel relatives aux crédits routiers.

En ce qui concerne les voies navigables, le rapporteur, après avoir souligné l'utilité de la voie d'eau sur le plan industriel, s'est félicité de l'accroissement des crédits d'entretien, mais il a déploré le manque d'intérêt que paraît manifester le Gouvernement pour la liaison Seine—Est et, dans l'immédiat, pour l'aménagement de la Basse-Oise.

Après les observations présentées par M. Kauffmann sur l'axe fluvial Rhin—Méditerranée, la commission a adopté les conclusions favorables de M. Bouquerel.

La commission a examiné, ensuite, l'avis de M. Billiemaz relatif aux crédits budgétaires de 1969 concernant les *transports terrestres*. Le rapporteur a exposé successivement les problèmes posés par l'évolution générale des transports, la détérioration de la situation financière de la S. N. C. F. et la nécessaire revision de la convention de 1937 liant cette société à l'Etat.

Après avoir entendu les observations de M. Bouquerel concernant la disproportion entre les crédits routiers et ceux accordés à la S. N. C. F., de M. Vade pied sur l'insuffisance de l'esprit commercial de la S. N. C. F., de M. Legros protestant contre la suppression des lignes secondaires et de M. Brégégère sur les accidents de la route et l'inadaptation du matériel ferroviaire au trafic, la commission a adopté les conclusions favorables de M. Billiemaz concernant la première partie de son rapport consacré à la S. N. C. F.

La commission a examiné, ensuite, les crédits relatifs à la R. A. T. P. A ce sujet, M. Billiemaz a souligné également la croissance continuelle du déficit de la Régie, en dépit de l'augmentation substantielle des tarifs et insisté sur la nécessité de créer des lignes nouvelles, ferrées ou routières. M. Aubry s'est associé à ce point de vue en demandant qu'on évoque, en particulier, la question de l'équipement de la ligne de la vallée de Chevreuse. Sous réserve de ces observations, la commission a donné un avis favorable à l'adoption du budget de la R. A. T. P.

Présidence de M. Jean Bertaud, président. — Dans l'après-midi, la commission a examiné les dispositions budgétaires concernant *l'aviation civile et commerciale* présentées par M. Gaston Pams.

Le rapporteur a traité successivement de la situation des compagnies Air France, U. A. T. et Air-Inter, avant d'examiner celle de l'Aéroport de Paris et celle de nos constructions aéronautiques.

Sur ce dernier point, M. Pams a souligné les difficultés d'ordre commercial que posera la mise en œuvre du « Concorde » et les incertitudes qui pèsent sur la décision de construire un « air-bus » en collaboration avec la Grande-Bretagne et l'Allemagne occidentale. Par ailleurs, le rapporteur a déploré l'insuffisance de l'aide apportée par le Gouvernement à la Compagnie Air Inter.

Après avoir entendu les observations :

- de M. Beaujannot, relatives au problème du transport intérieur aérien de la poste ;
- de M. Aubry, soulignant la priorité qu'il conviendrait de donner à la construction aéronautique française ;
- de M. Pinton, sur la participation d'Air France à l'équipement hôtelier et sur l'opportunité d'une coordination des investissements aériens et ferroviaires ;
- de M. Barroux, enfin, relatives aux caractéristiques du « Concorde »,

la commission a adopté à l'unanimité les conclusions favorables présentées par M. Gaston Pams.

AFFAIRES ETRANGERES, DEFENSE ET FORCES ARMEES

Mercredi 6 novembre 1968. — *Présidence de M. André Monteil, président.* — Au cours d'une première séance tenue le matin, le président, après avoir salué la mémoire de Marius Moutet, ancien vice-président de la commission, a fait à ses collègues un exposé sur l'évolution de la situation internationale ; cet exposé a porté sur les trois événements essentiels de la quinzaine diplomatique écoulée : le voyage du Président de la République en Turquie, le discours du Président Johnson annonçant l'arrêt de tous les bombardements sur le Viet-Nam du Nord, enfin la Conférence de Bruxelles entre les Ministres des Affaires étrangères des six pays du Marché commun, au cours de laquelle M. Debré a présenté son programme dit de relance européenne.

M. Motais de Narbonne a complété l'exposé du président en présentant un tour d'horizon sur la situation politique au Sud-Viet-Nam, les forces en présence, l'influence respective du F. N. L. et du Gouvernement de Saïgon.

La commission a ensuite entendu le rapport de M. Boin sur le projet de loi (n° 10, session 1968-1969), adopté par l'Assemblée Nationale, autorisant l'approbation de l'Accord de siège signé à Paris le 14 avril 1967 entre le Gouvernement de la République française et l'Organisation africaine et malgache du café. Les conclusions favorables du rapporteur ont été adoptées par la commission.

M. Tinaud, délégué de la France à l'O.N.U., a fait un compte rendu sur les travaux de l'Assemblée générale de cette organisation ; après avoir décrit l'atmosphère qui règne dans cette organisation qui groupe actuellement 125 Etats, il a analysé les principaux discours prononcés au cours de la session à laquelle il a assisté : ceux de M. Gromyko, de M. Dean Rusk et de M. Michel Debré. Il a souligné l'influence très importante retrouvée par la France au sein de l'Organisation depuis la fin de la guerre d'Algérie.

Au cours d'une seconde séance tenue dans l'après-midi, la commission a entendu M. Messmer, Ministre des Armées, sur le budget des Armées pour 1969.

Le ministre a constaté, en le regrettant, que pour la première fois depuis 1966, les crédits du titre V sont légèrement inférieurs à ceux du titre III, cela surtout en raison des hausses de salaires et de soldes consécutives aux événements de mai-juin 1968.

Cette diminution relative du titre V a porté sur divers programmes : si le programme de l'engin anti-engins « Mandragore » a été supprimé avant tout parce que, selon l'expression de M. Messmer, il constituait « un exploit technique ruineux », le programme de construction du navire de transport de munitions « Achéron » a été, lui, encore ralenti pour des raisons de simple opportunité.

Les étalements des programmes relatifs aux engins S. S. B. S. et M. S. B. S. traduisent un retard, déjà acquis, de six mois dans leur exécution. Pour ce qui est de leurs charges nucléaires, M. Messmer a rappelé que les essais dans le Pacifique ont porté, en été 1968, sur deux engins thermonucléaires, l'un de plus de 2 mégatonnes, l'autre de plus d'une mégatonne ; les prochaines campagnes d'essais doivent porter sur la militarisation de ces charges.

Les économies ont également porté sur le programme de construction des corvettes, qui ne sortiront qu'au nombre d'une par an, et des chars de 30 tonnes, dont la cadence de fabrication devra être maintenue à treize par mois, et ne pourra donc être accélérée, comme il était possible de l'espérer. C'est ainsi également que, au lieu de quarante Mirages F-1, le programme envisagé doit être réduit à trente. Enfin, les études relatives au sous-marin de chasse « Rubis » se voient modifiées, en raison d'une nouvelle définition de ce bâtiment, entraînant notamment la mise au point d'un nouveau réacteur.

En ce qui concerne la situation navale en Méditerranée, du fait de la présence des bâtiments militaires soviétiques en Méditerranée, M. Messmer a fait le point du rapport des forces

en présence et il a indiqué que la France était en mesure, à partir des positions de surveillance dont elle dispose, d'assurer un contrôle convenable de la Méditerranée occidentale.

Répondant notamment au président et à M. de Chevigny, M. Messmer a indiqué qu'à son avis la dissuasion de l'Alliance Atlantique se fonde essentiellement sur le caractère nucléaire de l'armement des Etats-Unis ; dans les mêmes conditions, il a affirmé que la dissuasion nucléaire dont dispose la France est efficace, et que, notamment, la possession d'un armement nucléaire tactique, du type « Pluton », lui permet de relever le seuil d'une agression éventuelle contre elle.

Répondant, d'autre part, à M. Giraud, le ministre a dit que, tout désireux qu'il soit d'améliorer le prêt des hommes du rang, il lui avait paru préférable, compte tenu de la situation budgétaire, de faire porter son effort sur l'amélioration des casernements. Il lui a également indiqué que, dans l'hypothèse du service militaire d'un an, il serait certainement nécessaire de modifier profondément le régime des sursis et, vraisemblablement, d'abaisser l'âge de l'appel sous les drapeaux. Enfin, il lui a répondu que la loi d'orientation de l'enseignement supérieur ne s'applique pas aux écoles militaires, de même, a-t-il ajouté, qu'elle ne s'applique pas aux grandes écoles nationales civiles.

Le ministre a également répondu à des questions posées par MM. Boin, Tinaud et Carcassonne.

Judi 7 novembre 1968. — *Présidence de M. Lucien Grand, président.* — Il a été procédé, après que le président leur eut souhaité la bienvenue et eut rappelé à leur intention les règles et les méthodes de travail de la commission, à l'audition de M. Maurice Schumann, Ministre d'Etat chargé des Affaires sociales, de Mlle Marie-Madeleine Dienesch et de M. Pierre Dumas, Secrétaires d'Etat aux Affaires sociales, sur le budget 1969 (Affaires sociales).

Le ministre d'Etat a fait un exposé d'ensemble sur le budget des affaires sociales pour 1969. Ni le budget des affaires sociales ni le budget social de la nation ne sont en stagnation ; leur croissance doit être plus rapide que celle du produit national brut, malgré un certain ralentissement imputable à l'évolution du régime de l'assurance maladie.

En ce qui concerne l'équipement hospitalier, la quasi-totalité des opérations inscrites au V^e Plan pourra être réalisée en 1971, avec une année de retard. Malgré cela, il reste beaucoup à faire et il faudra nécessairement procéder à des choix entre les objets et entre les moyens.

Le ministre a ensuite abordé l'examen plus détaillé des principaux problèmes qui font l'objet de ses préoccupations.

Politique du travail. — Le ministre a tenu à indiquer qu'il est résolument hostile aux théories selon lesquelles un certain volume, même faible, de chômage résiduel est salutaire pour l'économie. Le sens de la dignité humaine qui l'inspire ne lui permet pas d'accepter cette thèse. C'est la raison pour laquelle il porte toute son attention à ce que le droit au travail soit assuré pour tous et dans les meilleures conditions pour chacun. Parallèlement, il veillera attentivement au développement des mesures d'aide au chômage. Cependant, diverses craintes subsistent, sous la forme d'une certaine menace de dépression économique notamment. Un débat s'ouvrira prochainement sur la participation dans l'entreprise.

Politique de la famille et de la vieillesse. — Le ministre a annoncé qu'en 1969 une relation directe sera établie entre l'amélioration de la politique familiale du Gouvernement et l'excédent des recettes de la caisse nationale des allocations familiales, qui avoisinera 1 milliard.

La modulation de l'allocation de salaire unique en faveur des familles de trois enfants et plus, la majoration traditionnelle des allocations familiales, la poursuite de la réduction des abattements de zones coûteront 850 millions en 1969.

Des mesures sont, d'autre part, à l'étude pour les foyers privés brutalement du chef de famille.

Le problème le plus difficile à résoudre reste celui de l'assurance maladie dont le volume des prestations atteindra 23 milliards avec un déficit prévisible, en 1969, de 1 milliard. Pour résorber ce déficit, le ministre exclut de faire à nouveau appel aux excédents des caisses d'allocations familiales et à des subventions budgétaires; il est envisagé de rechercher d'autres ressources que les seules cotisations sur les salaires, comme cela a été fait pour la taxe de 3 p. 100 sur les contrats d'assurance automobile. Il serait possible d'instituer des taxes supportées par les faits générateurs de dépenses supplémentaires telles que l'alcoolisme, dont les méfaits représentent une charge de 7 milliards de francs.

En ce qui concerne la vieillesse, les prestations ont été augmentées d'environ 20 p. 100 en un an, ce qui est, certes, très important mais non suffisant ; c'est dans cette optique que le ministre espère pouvoir avancer de trois mois, par rapport à sa date traditionnelle, l'échéance des prochaines majorations prévues pour 1969.

Le ministre a ensuite traité des *problèmes de la santé* indiquant les incidences de la loi d'orientation pour l'enseignement supérieur sur le problème des études médicales et rappelant qu'il n'y a pas de politique hospitalière sans politique des constructions hospitalières.

Le V^e Plan avait prévu un montant de travaux subventionnés de 10 milliards avec une subvention de l'Etat de 3 milliards ; en fait, la subvention n'est pas, en pratique, de 30 mais de 40 p. 100 ; c'est la raison pour laquelle une lettre rectificative au projet de loi de finances apportera des moyens nouveaux, par anticipation sur les programmes de 1970. Tout permet de penser que les objectifs du V^e Plan seront atteints en 1971.

M. Pierre Dumas, Secrétaire d'Etat aux Affaires sociales, a complété l'exposé du ministre en donnant quelques précisions sur les problèmes particuliers dont il a la charge, et notamment l'emploi. Les actions du secrétaire d'Etat doivent être déterminées en fonction d'une étude très attentive de l'évolution de l'emploi ; en cette matière, si on constate une demande importante et par certains côtés inquiétante, on relève aussi une offre substantielle ; l'objectif du Gouvernement est de les amener à se rapprocher l'une de l'autre.

L'aide aux travailleurs momentanément privés d'emploi est importante, tant pour la part incombant aux pouvoirs publics que pour celle provenant des A. S. S. E. D. I. C. ; le Gouvernement cherche à améliorer en esprit et en pratique les conditions d'intervention de cette aide.

L'an dernier, a été créée l'Agence nationale de l'emploi ; on a pu s'interroger sur le bien-fondé de cette nouvelle institution alors qu'il existait déjà des services chargés de l'emploi, du travail et de la main-d'œuvre ; ils ont des tâches très lourdes et multiples dont ils s'acquittent dans des conditions difficiles ; le nouvel organisme pourra se consacrer avec une efficacité accrue, une optique et des moyens modernes, à la mission qui lui a été confiée ; sa mise en place est actuellement réalisée à une cadence accélérée, surtout en ce qui concerne la spécialisation du personnel nécessaire ; de nombreux centres vont être ouverts dans les mois à venir, de sorte que l'ensemble du programme puisse être réalisé en trois ans au lieu des cinq prévus. Le

Gouvernement s'attache à faire coïncider au maximum la demande et l'offre de travail ; pour cela il s'efforce de promouvoir une politique d'adaptation qualitative de l'offre à la demande et aussi d'ajouter aux actions traditionnelles de la formation professionnelle en faveur des adultes une politique particulière pour les jeunes, avec des crédits différents de ceux de l'A. F. P. A., même si les locaux et les personnels de cet organisme se trouvent mis à contribution pour la réalisation de ce programme.

Le secrétaire d'Etat a donné également quelques indications sur les efforts qu'il mène en vue de favoriser la mise en application dans les meilleures conditions de l'ordonnance du 17 août 1967 sur la participation des travailleurs aux fruits de l'expansion. Il a formulé le souhait que le vote du budget lui donne les moyens de réaliser le programme qu'il s'est fixé.

Mlle Dienesch, Secrétaire d'Etat aux Affaires sociales, après avoir rappelé les compétences qui lui ont été attribuées, a reconnu qu'un malaise certain régnait parmi les membres des professions paramédicales (infirmières et assistantes sociales, masseurs, laborantines) ; elle a insisté sur l'importance du rôle de ces personnels pour la bonne application d'une politique de la santé. Elle s'efforce d'améliorer la condition matérielle de ces personnels, notamment en réalisant l'affiliation à la sécurité sociale de la quasi-totalité des jeunes qui poursuivent des études paramédicales, en allégeant les frais de scolarité par l'octroi de bourses, en donnant un renouveau d'activité à l'Institut de Formation du personnel social de Rennes et en envisageant l'ouverture d'une école publique de masseurs-kinésithérapeutes.

Elle a insisté sur la nécessité d'aménager les horaires de travail, d'instituer le travail à mi-temps pour les infirmières qui le souhaiteraient, de faciliter la promotion professionnelle des aides soignantes, de réduire les tâches administratives confiées aux personnels para-médicaux, de dégager des postes de fin de carrière et d'aménager des échelles de traitements.

En ce qui concerne l'équipement, Mlle Dienesch a reconnu qu'un retard dans l'élaboration des projets au point de vue technique et financier expliquait la relative stagnation du volume des opérations qui pourront être engagées à bref délai.

Le secrétaire d'Etat a également évoqué le problème de la protection maternelle et infantile, qui fait aussi l'objet de ses préoccupations, surtout en matière de prématurité, de malformations néonatales et de protection de la grossesse ; cette action est menée avec le grand souci de dépister le plus précocement

possible les déficiences, les débilites et autres catégories de handicaps. Les exigences relatives au carnet de santé et aux examens de santé seront revues dans la prochaine année dans le sens d'une plus grande efficacité, jusques et y compris dans l'âge scolaire. Un gros effort sera précisément fait pour améliorer les conditions de fonctionnement du service de santé scolaire.

Mlle Dienesch s'attachera aussi à améliorer les mesures d'aide à la famille, d'une part, aux personnes âgées de l'autre, compte tenu surtout du résultat des recherches gériatriques qui distinguent de plus en plus nettement deux stades dans le troisième âge.

En ce qui concerne le rapport de la Commission Bloch-Lainé sur le problème des handicapés, le ministre s'est félicité de sa publication par le Gouvernement ; il a insisté sur l'ampleur de la tâche qui reste à accomplir, malgré l'importance de l'effort déjà réalisé, qui atteint globalement 1 milliard.

M. Ribeyre, rapporteur spécial de la Commission des Finances, a remercié la commission et les représentants du Gouvernement d'avoir pu prendre part aux travaux en cours.

Les ministres ont ensuite répondu aux interventions :

— de M. Guislain :

- sur la réforme nécessaire des règles de calcul du prix de journée des hôpitaux et une meilleure utilisation des installations existantes ;
- sur la nécessité de reviser la carte hospitalière, de faciliter l'entrée dans les corps de personnels sanitaires des jeunes filles qui ont la vocation d'infirmière, sans avoir toujours le niveau d'instruction actuellement requis ;
- sur les moyens qui permettraient de faire diminuer le nombre des demandes abusives d'aide sociale ;
- sur le problème des honoraires médicaux ;
- sur certains aspects du problème de l'alcoolisme ;

— de M. Henriet :

- sur l'opportunité de ne plus favoriser le développement des services de maternité ruraux ;
- sur l'abaissement de l'âge de la retraite pour les femmes ayant élevé plusieurs enfants ;
- sur la nécessité de mener rapidement à leur terme les études sur la coordination entre l'hospitalisation privée et l'hospitalisation publique ;

— sur la réforme des études médicales ; il a, à cette occasion, déploré la suppression de l'externat des hôpitaux et des épreuves orales de l'internat ; il a demandé au ministre de prendre toutes mesures pour maintenir le niveau de la médecine hospitalière ;

— sur la propagande anti-alcoolique ;

— de M. Menu :

— sur les problèmes du financement de la Sécurité sociale ;
— sur l'opportunité de prendre rapidement en compte, en matière de retraites de la Sécurité sociale, les années de travail au-delà de la trentième ;

— sur la nécessité de réexaminer la politique des salaires des femmes et des jeunes, comme d'ailleurs la politique de l'emploi pour ces deux catégories, dont la situation est particulièrement défavorable ;

— de M. Messaud, rapporteur pour avis :

— sur la possibilité de rendre moins exigeantes les normes applicables aux constructions hospitalières ;

— sur la revision de la carte hospitalière ;

— sur le calcul du prix de journée des hôpitaux ;

— sur la lutte contre les pollutions atmosphériques ;

— sur d'éventuelles modifications du statut des centres régionaux anticancéreux ;

— sur les perspectives de création d'une Caisse nationale de l'Équipement hospitalier ;

— de M. Souquet :

— sur l'emploi des jeunes ;

— sur l'inopportunité qu'il y aurait à accroître la surcharge fiscale des viticulteurs ;

— de M. Viron :

— sur le produit de la taxe sur les véhicules à moteurs ;

— sur les problèmes de l'industrie pharmaceutique et du prix des produits ;

— sur le mauvais fonctionnement, trop souvent constaté, du contrôle médical scolaire ;

— sur l'augmentation du chômage et du nombre des fermetures d'entreprises ;

— de Mme Cardot :

— sur la possibilité de prolonger le bénéfice de la Sécurité sociale aux enfants de plus de vingt ans poursuivant certaines études ;

- sur la situation des handicapés adultes et la nécessité de développer le réseau des ateliers protégés ;
 - sur les besoins très importants en matière de foyers de jeunes travailleurs ;
 - sur la situation des auxiliaires médicaux ;
 - sur la nécessité de permettre enfin aux ascendants de guerre de bénéficier de la Sécurité sociale ;
- de M. Darou :
- sur l'emploi des jeunes, la nécessité d'assouplir en leur faveur les règles sur l'aide aux chômeurs et de favoriser la réinsertion professionnelle de ceux qui ont fait des stages pour obtenir une meilleure qualification ;
- de M. Marie-Anne :
- sur l'urgence qu'il y aurait à assurer rapidement la couverture sociale des exploitants agricoles et des non-salariés dans les Départements d'Outre-Mer et à venir en aide aux chômeurs de ces départements ;
 - sur l'absence de toute politique en faveur des handicapés dans les Départements d'Outre-Mer ;
 - sur la mauvaise organisation du recrutement du personnel médical des hôpitaux dans ces mêmes départements.

FINANCES, CONTROLE BUDGETAIRE ET COMPTES ECONOMIQUES DE LA NATION

Mardi 5 novembre 1968. — *Présidence de M. Alex Roubert, président, et de M. Coudé du Foresto, vice-président.* — M. Armengaud, rapporteur spécial, a présenté son rapport sur le budget du Ministère de l'Industrie pour 1969. Les dépenses inscrites aux titres III et IV, Moyens des services et interventions publiques, sont évaluées à 2.158 millions, en majoration de 27,7 p. 100 sur 1968. Concernant le titre III, sur les 16,6 millions d'augmentation, 2 millions correspondent aux mesures acquises. Pour le reste, 9,2 millions sont affectés au fonctionnement des services propres du ministère, tels l'administration centrale et les services extérieurs, et 5,4 millions seront utilisés sous forme de subventions allouées au Bureau de recherches géologiques et minières et à l'Institut de recherche de chimie appliquée étant destinées à financer des activités de recherches, il apparaît que, sur les 14,6 millions de mesures nouvelles inscrites

au titre III, 8,8 millions sont consacrés à la recherche, soit 50 p. 100 des crédits sollicités. Les crédits inscrits au titre IV augmentent considérablement. C'est dans ce secteur que pèse lourdement la subvention aux Houillères nationales (95 p. 100 du titre IV). Les 451 millions de mesures nouvelles se décomposent comme suit : la subvention aux Houillères nationales est en accroissement de 520 millions ; figurent également des crédits de recherche technique et des crédits de formation professionnelle et de promotion sociale.

Quant aux dépenses en capital, les autorisations de programme sont en diminution de 6,2 millions. On note une inscription nouvelle pour le développement de l'industrie française des composants électroniques, un accroissement des subventions au Bureau de recherches géologiques et minières pour permettre la poursuite des activités tant en France qu'à l'étranger et des crédits pour la recherche (Ecole des mines et Institut de recherches chimiques appliquées).

Au cours de l'examen des crédits, plusieurs membres de la commission, dont MM. Alex Roubert, président, Marcel Pellenc, rapporteur général, Coudé du Foresto, Driant et Monory se sont inquiétés du rôle et de la mission du Ministère de l'Industrie et ont souhaité la définition d'une véritable stratégie industrielle.

Soulignant le désordre administratif que traduisent certaines créations d'emploi, M. Marcel Pellenc, rapporteur général, a fait observer qu'elles correspondaient en réalité à des augmentations de crédits, s'ajoutant à l'échelonnement normal des carrières de la fonction publique et il a souhaité que dans la conjoncture actuelle, les administrations donnent l'exemple de la rigueur financière.

La commission a décidé de déposer des amendements de suppression concernant un certain nombre de créations d'emplois qui ont suscité ces réserves.

M. Alex Roubert, président, a montré la nécessité d'une liaison dans les travaux poursuivis en matière de pollution des eaux par l'Institut de recherches chimiques appliquées, les services responsables du contrôle des nuisances et les agences de bassin nouvellement créées. La politique minière a donné lieu à un débat auquel ont participé, outre le rapporteur spécial, MM. Driant, Coudé du Foresto, Monory et Marcel Pellenc, rapporteur général. La commission a notamment souhaité obtenir des précisions sur l'instauration d'une véritable politique communautaire européenne en la matière.

Interrogé sur l'éventualité de la création d'une banque des investissements, le rapporteur spécial a rappelé que la Commission sénatoriale des Finances avait, depuis plusieurs années, suggéré une semblable création, le Commissariat au Plan devant conserver ses attributions en la matière.

En conclusion, la commission a décidé de procéder à l'audition du Ministre de l'Industrie, au cours d'une de ses prochaines séances.

La commission a entendu le rapport de M. Schmitt sur le budget de la Coopération.

Le rapporteur a rappelé la signification d'une politique de coopération dans le monde actuel : elle est l'expression d'une volonté d'assistance et de paix. La France y consacre une part non négligeable de son budget général : 1,70 p. 100 de l'ensemble des dotations budgétaires proprement dites contre 1,90 p. 100 en 1968. Cette diminution apparente cache en fait une augmentation des crédits globaux de 7,8 p. 100 sur l'an passé et un effort de rentabilité sensible. L'ensemble des crédits réservés à la coopération n'est en effet pas inscrit tout entier dans le présent budget qui n'en contient que 46,7 p. 100.

Le projet a été établi en fonction de deux objectifs : tout d'abord, tirer les conséquences des majorations de salaires du personnel et de la substitution du Fonds européen de développement au Fonds d'aide et de coopération, ce qui entraîne la croissance des dépenses ordinaires et la réduction des dépenses en capital ; ensuite, améliorer le rendement des personnels d'assistance technique et celui des investissements.

Après avoir souligné que ces orientations répondent au souci formulé depuis longtemps par la commission, le rapporteur a examiné les services. L'augmentation de 2,5 p. 100 résulte essentiellement, au titre des mesures acquises, de l'extension en année pleine de revalorisation de traitement, à celui des mesures nouvelles de l'amélioration du régime des œuvres sociales en faveur des agents publics et d'ajustement aux besoins des crédits de matériel.

Les crédits inscrits au titre de l'aide et de la coopération progressent de 3,70 p. 100 par rapport à 1968. Cette augmentation des dotations résulte en fait de deux actions contradictoires :

- une progression importante des crédits réservés au fonctionnement de l'Office de la recherche scientifique et technique d'outre-mer (O. R. S. T. O. M.) et à celui du Fonds d'aide et coopération ;
- une réduction du montant des crédits de paiement affectés à l'équipement économique et social.

En ce qui concerne le budget de fonctionnement, le rapporteur a exprimé le souhait que la réduction des crédits du chapitre portant contributions diverses au F. A. C. due à l'augmentation des rémunérations et coûts n'affecte pas la coopération sanitaire et sociale ; il a pris acte de l'accroissement de dotations de l'O. R. S. T. O. M., tout en déplorant qu'il ne s'accompagne pas de l'exigence d'un effort financier plus grand des états bénéficiaires.

Abordant les crédits du Fonds d'aide et de coopération, le rapporteur a expliqué que l'augmentation de 50 millions est essentiellement consacrée aux dépenses dues à la rémunération de personnels de l'assistance. Il a exposé les problèmes posés par ces coopérants sous contrat, militaires du contingent et volontaires du progrès. Les effectifs de l'assistance ont diminué, notamment dans le domaine de l'enseignement ; ils représentent au 1^{er} septembre 1968, 10.169 personnes. Mais il semble que le niveau technique des assistants se soit élevé au détriment du nombre des cadres moyens, dont la pénurie est pourtant sensible.

D'ores et déjà, des moyens doivent être mis en œuvre pour assurer le relais des cadres actuels. Il convient également d'envisager une augmentation des crédits nécessaires à la rémunération des assistants. Si les militaires du contingent sont plus nombreux cette année, la trop courte durée de leur activité nuit à l'efficacité de celle-ci. La création des volontaires de progrès et leur mission dans les secteurs agricole, sanitaire et éducatif doit être encouragée ; parallèlement, il convient d'organiser le reclassement ultérieur des anciens volontaires. Le rapporteur a en outre souhaité que l'assistance technique militaire ne soit pas augmentée au détriment des actions sociales et culturelles.

Au titre des dépenses en capital, il est prévu certaines diminutions des autorisations de programme ; elles entraînent la nécessité d'une plus grande sélectivité des opérations et en priorité des actions à caractère économique tendant au développement et décollage des pays concernés.

Le rapporteur a terminé en observant que les subventions au F. A. C. rendent de plus en plus étroites les possibilités d'une politique nationale de coopération. La rigueur dans l'appréciation des opérations n'en est que plus nécessaire.

L'insuffisance des ressources consacrées à l'aide aux pays en voie de développement pour susciter l'essor économique de ces pays appelle une coopération internationale en ce domaine ; d'autre part, elle doit inciter à l'examen des projets exposés par

M. Michel Debré à la Conférence de New Delhi, relatifs à une régulation mondiale des cours de certaines matières premières agricoles, et à l'instauration d'un système de préférence tarifaire. Le renouvellement des accords de Yaoundé donnera à nos partenaires européens l'occasion de montrer s'ils partagent ces vues et consentent à apporter au problème de développement des solutions nouvelles.

M. Armengaud a insisté sur l'importance de la stabilisation des cours des matières premières et sur le désaccord existant sur ce point avec les pays du Marché commun. Il a prié le rapporteur de demander au Gouvernement de maintenir une attitude ferme en ce domaine. M. Monory a expliqué l'échec de la politique de coopération par son caractère bilatéral et l'insuffisante sensibilisation de l'opinion des pays industriels et des pays sous-développés. Il a proposé un effort particulier d'information de la jeunesse et un plus grand recours à l'aide multilatérale. M. Héon a fait remarquer que la similitude de langue paraît justifier une action bilatérale privilégiée. Le rapporteur général a évoqué le problème de la discontinuité de l'action des coopérants du contingent. Il a proposé en remède que ces derniers prennent l'engagement, en contrepartie des avantages financiers dont ils bénéficient, de servir plus longtemps que la durée ordinaire de leur service militaire.

Après avoir évoqué les problèmes posés par la pénurie de cadres moyens et des distorsions entre les rémunérations des cadres assistants et des cadres autochtones, la commission a approuvé le rapport de M. Schmitt.

Mercredi 6 novembre 1968. — *Présidence de M. Alex Roubert, président.* — Au cours d'une première séance, la commission a d'abord entendu un exposé de M. Armengaud sur les problèmes actuels que posent encore la situation des rapatriés. Puis Mlle Rapuzzi, rapporteur spécial, a présenté son rapport sur le budget de l'Education nationale.

Le rapporteur a analysé les grandes masses de crédits. Avec un total de dépenses prévues pour 1969 de 23,36 milliards de francs, ce budget tend à se rapprocher de celui des armées (26,26 milliards) et représente 15,4 p. 100 des dépenses de l'Etat et 4,1 p. 100 de la production intérieure brute. Il progresse de 14 p. 100 (2,84 milliards). Quant aux autorisations de programme, elles augmentent de 7,5 p. 100 contre 4,6 p. 100 pour l'ensemble du budget de l'Etat.

Mlle Rapuzzi a ensuite examiné les crédits en fonction des deux grandes missions du ministère : l'enseignement et la recherche.

A la rentrée de 1968, les effectifs augmentent de 320.000 unités ; à celle de 1969, de 267.000. Certains enseignements sont encore rationnés (préscolaire, supérieur court, C. E. T., inadaptés).

Dans le supérieur, la vague démographique se gonfle. La répartition des étudiants entre les diverses disciplines n'est pas satisfaisante, les effectifs étant déficitaires pour les sciences et les écoles d'ingénieurs par rapport aux prévisions du Plan.

Le rapporteur a ensuite examiné les problèmes de personnel. Les administratifs ont été renforcés pour faire face à l'augmentation des effectifs et des crédits et poursuivre la politique de décentralisation. Pour les enseignants, l'augmentation est considérable : 30.921 emplois.

Un long débat s'est instauré à propos de l'union des groupements d'achats publics, sur le prix des produits vendus et sur la création d'emplois pour ce service. Sont notamment intervenus : MM. Alex Roubert, président, Marcel Pellenc, rapporteur général, Courrière, Berthoin, Yves Durand, Driant et Schmitt. La commission a décidé de refuser la création d'emplois.

Abordant les crédits d'équipement, le rapporteur a indiqué que l'augmentation est de 18,7 p. 100 pour 1969. L'accroissement est également sensible pour le second cycle court des C. E. T. mais les dotations diminuent pour le cycle long.

Le montant des crédits affectés aux constructions industrialisées représente une part croissante des crédits utilisés au titre des travaux neufs.

Mlle Rapuzzi a ensuite examiné les mesures tendant à améliorer les conditions de l'enseignement. Diverses mesures sont prévues : amélioration de l'encadrement, formation des maîtres, actions nouvelles en matière pédagogique, développement de l'enseignement des enfants inadaptés, information, réforme administrative des universités. Diverses mesures visent à démocratiser l'enseignement : développement des bourses, des transports scolaires. D'autres à favoriser le recrutement des personnels.

Les prévisions du Plan sont largement dépassées pour le recrutement des enseignants, en raison des efforts inclus dans les collectifs financiers de 1968. Pour les constructions, la réalisation en valeur du Plan sera difficile à accomplir. Il est plus malaisé d'évaluer les possibilités d'atteindre les objectifs physiques. La commission a approuvé le rapport de Mlle Rapuzzi.

Elle a ensuite entendu M. Courrière, rapporteur spécial, sur le budget des Transports terrestres. Le rapporteur a indiqué que ce budget ne comporte aucune novation importante. Il a

examiné les divers secteurs d'activité de ce ministère. L'augmentation de la subvention à la R. A. T. P. est important. Cependant, on enregistre une baisse notable du trafic des autobus ainsi que du métropolitain. Le réseau express régional devrait être terminé vers la fin de 1972. Les crédits pour la S. N. C. F. sont en nette augmentation.

Des crédits sont prévus pour la préparation des travaux de construction de lignes de métropolitain dans les grandes villes de province. Mlle Rapuzzi a traité du problème de l'équilibre financier des transports de surface dans ces agglomérations. La commission a approuvé le rapport de M. Courrière.

M. Courrière, rapporteur spécial, a également présenté son rapport sur le budget annexe du Service des essences. La commission en a approuvé les conclusions.

Au cours d'une seconde séance, la commission a procédé à l'audition de M. Chalandon, Ministre de l'Équipement et du Logement sur le projet de budget de son département ministériel pour l'exercice 1969.

Le ministre a tout d'abord procédé à un large tour d'horizon des activités de son ministère; en ce qui concerne les problèmes généraux de la construction, on peut formuler deux critiques au régime actuel: en premier lieu, une mauvaise orientation de l'aide de l'État et une déviation de son caractère social, en second lieu, des prix trop élevés. L'action présente du Gouvernement tend donc à diversifier l'aide de l'État suivant des critères plus stricts et à mettre en œuvre un plan tendant à l'abaissement des coûts. L'initiative privée doit être relancée, notamment par une réforme des circuits de financement de nature à faire jouer une concurrence accrue, d'une part, et en substituant au contrôle *a priori* du permis de construire un contrôle *a posteriori* défini à partir de règlements simples, d'autre part. Un projet de loi relatif à ces dernières dispositions est actuellement en préparation.

En matière de politique foncière, un équilibre du marché doit être recherché par la mobilité des sols constructibles afin de ne pas bloquer pendant une longue période des terrains utiles. L'urbanisme doit apporter des solutions rapides.

Le ministre a ensuite abordé le problème routier. Sur ce plan, la situation a tendance à s'aggraver et il est à craindre que le VI^e Plan ne soit pas réalisé. C'est ainsi que pour 1969 les autoroutes de liaison ont été sacrifiées au bénéfice des autoroutes de dégagement et des routes nationales.

Un large débat s'est ensuite instauré sur certains points particuliers de l'action du ministère et le ministre a répondu aux nombreuses questions qui ont été posées par :

— MM. Raybaud, Kistler, de Montalembert et Descours Desacres, sur les conséquences de la suppression envisagée du permis de construire et sur la nécessité corrélative d'une réglementation précise sous l'autorité des maires ;

— MM. Bousch, Suran, Schmitt, Marcel Pellenc, rapporteur général, et Kistler, sur la réalisation projetée de la liaison fluviale Nord—Sud ;

— M. Bousch, sur la politique foncière et la standardisation de la construction, notamment le secteur des H. L. M. ;

— M. Monory, sur l'avenir des Z. U. P. et la nécessité d'éviter une ségrégation dans la population par une politique particularisée de logement social ;

— M. Suran, sur l'état de réalisation du V^e Plan en matière d'autoroutes et de ports maritimes.

Le ministre a souligné, à nouveau, sa volonté de susciter une concurrence accrue dans le secteur de la construction afin de parvenir à un abaissement des prix de réalisation. Les Z. U. P. doivent être aménagées dans des perspectives de marché, c'est-à-dire que les terrains équipés doivent être commercialisés à des prix modérés.

Quant à la définition du logement social, il s'agit, selon le ministre, d'un type de logement qui bénéficie de l'aide de l'Etat, mais qui ne doit pas aboutir nécessairement à une ségrégation sociale. Il appartient au plan d'urbanisme de les intégrer dans des ensembles cohérents plus larges. Concernant l'axe fluvial Nord—Sud, si le V^e Plan n'a pas prévu le franchissement des seuils par les écluses nécessaires, le VI^e Plan devra envisager la suite des opérations.

Enfin, M. Marcel Pellenc, rapporteur général, a souligné la mauvaise répartition interne, selon lui, des dotations du Fonds routier, qui est faite au détriment de la voirie communale.

Après le départ du ministre, la commission a procédé à l'examen des crédits du ministère. Sur le rapport de M. Suran, rapporteur spécial, ont été tout d'abord examinés les crédits concernant l'Équipement.

Les principales mesures sont relatives à la création d'un secrétariat d'Etat au développement des actions du ministère dans le domaine de l'information et de la statistique et, pour les services extérieurs, à la réorganisation de la région parisienne.

- Le rapporteur a ensuite passé en revue les crédits s'appliquant :
- aux voies navigables, soulignant que la majoration, qui n'est que de 6 % pour les dépenses d'entretien, sera insuffisante pour permettre un entretien satisfaisant des voies de navigation intérieure ;
 - aux ports maritimes ;
 - à la signalisation maritime ;
 - à la défense contre les eaux ;
 - à l'Institut géographique national ;
 - aux routes.

Concernant ce dernier secteur, le rapporteur spécial a souligné que les dotations pour l'entretien et la réparation reste inchangées en valeur d'une année à l'autre et que, compte tenu de la hausse des prix, le volume des travaux qui pourra être engagé en 1969 se trouvera inférieur à celui de l'exercice 1968. Etant donné le développement continu de la circulation automobile, cette politique a appelé de sa part les plus expresses réserves. La commission a adopté le rapport de M. Suran.

M. Bousch, rapporteur spécial, a ensuite présenté son rapport sur le logement. Il a tout d'abord souligné que le logement et l'urbanisme ont été les victimes de la politique d'austérité budgétaire appliquée à certains départements ministériels pour compenser la croissance considérable du coût d'autres actions. Concernant les interventions publiques, toutes les dotations demeurent inchangées, sauf celles relatives à la recherche, mais l'essentiel des suppléments est absorbé par les hausses des rémunérations.

Pour les dépenses d'équipement, les interventions de l'Etat peuvent se regrouper sous deux rubriques : l'urbanisme et la construction. Pour l'urbanisme, le rapporteur a passé en revue les crédits concernant les études d'aménagement foncier, l'assainissement des villes anciennes, la création de villes nouvelles et la décentralisation industrielle et commerciale. Pour la construction, ont été passés en revue les crédits de recherche et d'étude, les primes à la construction et la subvention pour le financement des H. L. M. locatives.

Concernant la réparation des dommages de guerre, le rapporteur a souligné que les dotations inscrites sont en diminution mais que les dernières affaires à liquider étant les plus épineuses risquent de faire l'objet de contentieux.

En conclusion, le rapporteur spécial a développé des considérations générales sur l'état présent de la construction et sur son avenir. La commission a adopté le rapport de M. Bousch.

Judi 7 novembre 1968. — *Présidence de M. Alex Roubert, président, et M. Coudé du Foresto, vice-président.* — Au cours d'une première séance M. Fortier, rapporteur spécial pour les crédits de l'aviation civile, a présenté son rapport à la commission.

Il a tout d'abord procédé à une analyse des dispositions budgétaires proposées pour 1969, après avoir souligné que, beaucoup plus que les autres moyens de transport, le transport aérien subit actuellement une mutation très profonde, provoquée par l'accroissement des vitesses et une plus grande capacité des appareils, cette mutation étant accompagnée d'une augmentation du trafic provoquée par l'élévation du niveau de vie général, la baisse relative des tarifs et l'engouement accru pour ce mode de transport.

Aussi, tant pour le matériel volant que pour les infrastructures, d'importants problèmes financiers se posent. Le pourcentage d'augmentation des dépenses totales s'établit à 9,2 p. 100, à raison de 6,6 p. 100 pour les dépenses ordinaires et de 10,4 p. 100 pour les dépenses en capital. L'accroissement de la part du budget d'investissements est de plus en plus sensible. C'est ainsi que le chapitre 53-24, qui finance les programmes tels que celui de Concorde, représente un pourcentage de plus de la moitié (52,5 p. 100) de l'ensemble des crédits de l'aviation civile.

Les principales modifications sont liées à l'extension du trafic aéronautique et au progrès des techniques. On relève notamment un renforcement des services de la navigation aérienne, un relèvement des dotations prévues pour la météorologie nationale, ainsi que l'extension des moyens destinés à la formation aéronautique. Parmi les dépenses en capital, l'accroissement des dépenses s'applique essentiellement à la participation de l'aviation civile aux dépenses d'étude et de prototypes et à l'équipement des aéroports de la métropole, ainsi qu'aux investissements hors de la métropole.

Concernant les crédits relatifs au Secrétariat général à l'aviation civile, le rapporteur spécial a déploré que le regroupement immobilier de l'ensemble des services, envisagé depuis de longues années, ne soit pas encore financé dans le présent budget.

Analysant le problème de la construction aéronautique, il a passé en revue les caractéristiques des différents programmes. Pour Concorde, l'évolution de la définition de l'appareil et les difficultés techniques rencontrées ont conduit à des augmentations successives de l'estimation du coût de l'opération.

Celle-ci dépasse aujourd'hui légèrement 7 milliards de francs hors taxes, la part française atteignant ainsi 5 milliards de francs.

Concernant l'Air-Bus, des négociations internationales entre les ministres français, britannique et allemand doivent statuer prochainement à titre définitif sur le sort qui lui sera réservé.

L'aéroport de Paris se trouve confronté à des problèmes considérables, qui résultent du développement du trafic, de la mise en place prochaine d'appareils gros porteurs et de la poursuite de l'équipement de la région parisienne en desserte aéronautique. Aussi l'établissement doit-il faire face à des investissements importants. D'autre part, les perturbations de l'année 1968 ont eu une incidence directe sur le compte d'exploitation. La subvention globale de l'Etat, qui était de 25 millions, a été portée à 35 millions. Il reste un déficit de 15 millions, pour l'instant à la charge de l'aéroport.

Concernant Air France, les bons résultats obtenus ces dernières années ne se sont pas poursuivies au cours de l'année 1968, essentiellement à la suite des événements de mai qui ont entraîné un déficit des résultats d'exploitation de l'ordre de 240 millions. En outre, Air France se trouve confronté avec le problème d'investissements que pose l'apparition d'une nouvelle génération d'avions à grande capacité, mais il apparaît qu'Air France a la ferme détermination de revenir au plus tôt à la situation bénéficiaire qu'elle avait pu atteindre dans les années antérieures.

Quant à Air Inter, sa situation financière est actuellement préoccupante, tant à la suite des événements de mai, qui ont entraîné un déficit de 18 millions pour 1968, que des investissements nécessaires. Le problème de l'aide des collectivités à Air Inter a fait l'objet d'un large débat, au cours duquel sont intervenus notamment MM. Marcel Pellenc, rapporteur général, Alex Roubert, président, Raybaud, Coudé du Foresto et Suran, qui ont notamment souligné la charge qui résulte pour les collectivités locales du déficit d'Air Inter.

Un échange de vues a eu lieu sur les problèmes posés par la desserte des aéroports et les difficultés de tous ordres que pose la saturation des moyens de transport actuellement à la disposition des voyageurs. Enfin, M. Monory a souligné les difficultés que connaissent les aéroclubs, dont la gestion est difficile.

La commission a adopté le rapport de M. Fortier.

La commission a ensuite entendu le rapport de M. Monory sur le budget de la Jeunesse et des Sports. Le rapporteur, soulignant l'actualité, en l'année 1968, de la question de la jeunesse et des sports, a déploré la part trop minime des crédits qui leur sont affectés.

Le montant de ce budget atteint certes pour la première fois un milliard de francs. Mais, comparé aux 23 milliards de l'Education nationale et aux diverses sommes consacrées à d'autres services publics, il apparaît très insuffisant. Le problème de la jeunesse, s'il n'est ni posé ni résolu au plan national, finit par incomber aux collectivités locales, mal armées pour le résoudre.

Le sport tel qu'il est conçu actuellement tient davantage du professionnalisme que d'une activité de masse à laquelle l'Etat apporterait son concours et que l'école intégrerait dans ses programmes.

La commission a procédé à l'examen détaillé de ce budget. Son augmentation n'est que légère : 8 p. 100 comparé aux 18 p. 100 du budget général.

Si la subvention accordée pour les Jeux olympiques disparaît, aucune compensation n'est prévue. Les dépenses ordinaires progressent quelque peu : les dotations des services augmentent de 50 millions de francs. Les mesures nouvelles se bornent à la création de 190 emplois de personnel enseignant, soit sept fois moins qu'en 1968. De ce fait, les objectifs du Plan seront loin d'être réalisés. Certaines réformes sont prévues pour favoriser l'unité de formation et de recrutement du professorat, mais les disparités trop importantes existant avec la maîtrise devraient être atténuées.

En ce qui concerne les dépenses de matériel et de fonctionnement, la dotation est sensiblement renforcée ; il ne semble pas cependant que cette majoration permette de faire face aux hausses de prix.

Au titre des interventions publiques disparaît le crédit ouvert au comité d'organisation des Jeux olympiques. 84.600.000 F avaient été versés pendant quatre ans. Abordant ce point, le rapporteur a dressé le bilan financier des Jeux olympiques d'hiver et d'été.

Parmi les mesures nouvelles, les crédits supplémentaires iront, d'une part, vers trois actions nouvelles : l'information de la jeunesse pour 6 millions de francs, l'Office franco-québécois pour 34 millions et les congés-cadres. Au sujet de l'information,

le président a déploré l'absence totale d'organismes locaux d'orientation. Le rapporteur général a proposé un amendement tendant à supprimer ce crédit.

L'Office franco-québécois et l'Office franco-allemand obtiennent, sur les 50 millions consacrés aux associations de jeunesse, 30 millions. Ce fait aboutit à une politisation et à une orientation forcée des loisirs qui ne correspondent pas nécessairement aux désirs exprimés des jeunes. En outre, le crédit ouvert pour l'Office franco-québécois paraît insuffisant pour assurer une action réelle.

D'autre part, l'éducation populaire, les activités de plein air et les colonies de vacances reçoivent leurs subventions habituelles trop légèrement majorées. Les associations et maisons de jeunes vont connaître de graves difficultés et devoir recourir une fois de plus aux collectivités locales.

Le budget d'équipement connaît une progression relativement importante mais peu satisfaisante. Si les crédits de paiement augmentent, les autorisations de programme diminuent, ce qui compromet la réalisation du Plan. La loi de programme du 2 septembre 1965 s'exécute en conséquence avec lenteur; en 1969, 74 p. 100 seulement de ses objectifs seront réalisés.

Pour conclure, le rapporteur a manifesté sa déception devant un budget non conforme à l'ampleur des problèmes posés. Les efforts faits en faveur de l'Education nationale n'épuisent pas ce qu'il serait possible de faire en faveur de la jeunesse. Sous réserve des observations formulées, la commission a adopté le rapport présenté par M. Monory.

Au cours d'une seconde séance, la commission a entendu le rapport de M. Tournan, rapporteur spécial, sur le budget des Charges communes. Après avoir rendu un hommage ému, auquel la commission unanime s'est associée, au précédent titulaire de ce rapport, M. Tron, le rapporteur a analysé les grandes masses budgétaires dont le total avoisine 30 % de l'ensemble des dépenses du budget général. L'augmentation de la dette publique sera considérable en 1969: 31,9 % en raison des hausses de la dette flottante, des garanties et des dépenses en atténuation des recettes.

Analysant le titre II relatif aux pouvoirs publics le rapporteur a décrit l'évolution des charges des traitements et des pensions qui subissent une augmentation notable à la suite des nombreuses mesures intervenues, décidées en 1968. Une importante réforme est lancée: la rationalisation des choix budgétaires (R. C. B) qui nous vient d'outre-Atlantique où elle est connue sous le

sigle P. P. B. S. (projecting, planning, budgeting system). Le R. C. B. doit fournir les moyens de mieux choisir et de mieux contrôler les dépenses et donc d'obtenir une plus forte productivité. Ces nouveautés ne seront introduites dans notre administration que progressivement. Abordant le titre IV relatif aux interventions publiques, le rapporteur a successivement examiné les interventions politiques et administratives, l'action internationale, l'action économique, qui intéresse la construction et l'urbanisme, l'agriculture, l'aide à l'investissement et l'aide à la reconversion des travailleurs, l'action sociale (rentes viagères et aide aux personnes âgées). En ce qui concerne les investissements exécutés par l'Etat (titre V) les crédits demandés pour les dotations en capital au profit des entreprises publiques ont pour objet de doter en capital l'électricité pour 960 millions, Gaz de France, pour 330 millions et diverses entreprises pour 340 millions. Il s'agit d'assurer à ces établissements un financement de leurs investissements mieux équilibré.

Une autre action importante concerne l'aménagement touristique du littoral Languedoc-Roussillon dont le financement est assuré par de nombreux budgets et notamment par celui des Charges communes. La réduction constatée pour 1969 s'explique par le fait que les objectifs du V^e Plan sont en voie d'être atteints.

Les autorisations de programme pour la décentralisation administrative passent de 39 à 50 millions de francs, les crédits de paiement de 20 à 30 millions de francs. Dans le cadre de la politique d'aménagement du territoire, cette action a pour objet de transférer en province de nombreux établissements installés jusqu'ici à Paris. Dans le titre VI, relatif aux subventions d'investissements accordées par l'Etat, les actions de rénovation rurale inscrites pour la première fois dans le budget de 1968 bénéficient pour 1969, de 9,8 millions de francs en autorisations de programme, de 8 millions en crédits de paiement. Les subventions aux entreprises industrielles et commerciales ont pour objet la conversion et la décentralisation (145 millions d'autorisations de programme et 90 millions de crédits de paiement); l'aide à l'équipement hôtelier (12 millions de francs en autorisations de programme et 10 millions en crédits de paiement), les actions de reconversion en Bretagne (réduction de 15 à 7 millions à la suite de l'achèvement de la reconversion des Forges d'Hennebont), la construction du matériel aéronautique et du matériel d'armement et l'aménagement de la vallée du Rhône.

Au titre du logement et de l'urbanisme, les dotations pour l'équipement de base des grands ensembles sont en accroissement pour les autorisations de programme mais en nette

réduction pour les crédits de paiement. L'aide aux villes nouvelles est par contre en augmentation pour ces deux catégories de crédits. La commission a approuvé le rapport de M. Tournan.

M. Tournan, rapporteur spécial, a ensuite présenté son rapport sur le budget des services financiers. Les crédits de ce fascicule sont en progression de 8,3 % par rapport à 1968, ce qui est inférieur à la moyenne du budget général. Le Ministère des Finances semble avoir la volonté de rationaliser ses méthodes grâce notamment à un recours à l'informatique. Des tâches importantes vont bientôt lui incomber pour la mise en œuvre de la réévaluation des bases du foncier bâti, qui exige le recrutement de 1.800 personnes. La direction du personnel modifie sa politique afin d'adapter ce recrutement aux besoins futurs, en même temps qu'elle développe son effort de promotion sociale. La direction générale des impôts a eu en 1968 de grandes responsabilités pour la mise en place de la loi généralisant la T. V. A. Au niveau départemental, il est envisagé d'accélérer la réforme des services afin de n'avoir plus qu'un seul directeur des impôts par département, ce qui permettrait d'affecter un plus grand nombre d'effectifs aux tâches de contrôle. De même, un regroupement des perceptions semble souhaitable. La direction générale des douanes a dû s'adapter à l'entrée en vigueur du Marché commun qui a provoqué un allègement du contrôle aux frontières tandis que le contrôle de l'origine et de la valeur des marchandises s'effectue de plus en plus au niveau des centres de dédouanement intérieurs.

Analysant ensuite les crédits, le rapporteur a indiqué que l'expansion économique à l'étranger bénéficiait d'une augmentation de ses dotations. Il a analysé les problèmes des services économiques, notamment ceux relatifs aux foires à l'étranger et à la coopération technique. A l'occasion de l'examen des dépenses en capital, M. Alex Roubert, président, est intervenu à propos des créations d'emplois intéressant les groupements d'achats publics et M. Louvel a traité des problèmes de subventions aux foires internationales qui se tiennent en France. La commission a approuvé le rapport de M. Tournan.

M. Louvel, rapporteur spécial, a présenté son rapport sur le budget des Territoires d'outre-mer. Il a tout d'abord indiqué que ces territoires avaient connu des évolutions importantes de leur situation économique et sociale, liée, soit à des événements internationaux, soit à des actions d'origine essentiellement extérieure. Ainsi, la crise de juin 1967 dans le Proche-Orient a bouleversé le cours de certaines matières premières comme le coprah. De même, la fermeture du canal de Suez a eu des

répercussions importantes pour les territoires qui en sont relativement proches. Dans le cadre du V^e Plan les aides de la métropole ont permis une relance des économies locales ou leur sauvegarde.

Le budget de 1969 connaît une augmentation de 8,9 % des dotations. Après avoir analysé les mesures acquises, le rapporteur a décrit les mesures adoptées en vue de la modification de l'activité ou de l'organisation des services. En 1969, il s'agira essentiellement de ceux de la Nouvelle-Calédonie.

Une dotation est destinée à la recherche scientifique dans le territoire des terres australes et antarctique et à l'aide technique aux Comores et au territoire des Afars et des Issas. Il faut signaler à cet égard que la situation géographique des terres antarctiques et subantarctiques est particulièrement privilégiée, ce qui favorise la France pour sa contribution aux recherches internationales dans ce domaine.

Le rapporteur a ensuite analysé les différentes mesures concernant l'aide technique au territoire des Afars et des Issas et à celui des Comores. Les transferts de charges publiques des territoires à l'Etat ont concerné les services de santé, tels que ceux de la lutte contre la tuberculose, la lèpre et la filariose en Polynésie française et l'ensemble du service à Saint-Pierre et Miquelon.

En ce qui concerne les dépenses en capital, le chapitre réservé aux opérations d'extension du port de Djibouti ne reçoit aucune dotation nouvelle en autorisations de programme. Les subventions d'investissement accordées par l'Etat permettent de financer l'équipement administratif des territoires d'outre-mer et les investissements par l'intermédiaire du F. I. D. E. S. Ce dernier Fonds bénéficie d'un accroissement sensible de ses crédits qui sont répartis en fonction du chiffre de la population et du montant des ressources des territoires bénéficiaires. Il reste l'élément primordial du développement économique et social des Territoires d'outre-mer.

Le rapporteur a ensuite souligné que les crédits budgétaires devaient être affectés à la promotion économique et sociale des territoires et ne pas servir au fonctionnement des administrations ou des services publics.

Il a ensuite analysé les perspectives de mutation industrielle de la Nouvelle-Calédonie fondées sur l'exploitation minière du nickel qui pourrait connaître une très grande extension. M. Louvel a traité des problèmes de développement économique dans le territoire des Afars et des Issas, aux Comores et à Saint-Pierre et Miquelon.

La commission a approuvé le rapport de M. Louvel qui a ensuite présenté le budget des Départements d'outre-mer. Après avoir souligné que l'économie de ces terres françaises lointaines est basée essentiellement sur la production agricole et, pour la Guyane, forestière, le rapporteur a indiqué que leur développement harmonieux supposait la mise en œuvre d'un programme de diversification des cultures et d'accroissement des activités industrielles, commerciales et touristiques. Les crédits de ce budget sont en augmentation de 7,8 % par rapport à 1968. Compte tenu de la hausse des prix, on peut considérer qu'il ne s'agit que d'une reconduction du budget précédent. Il est donc à craindre que les résultats, satisfaisants en apparence, soient encore insuffisants.

M. Louvel a ensuite analysé les dépenses ordinaires caractérisées pour les moyens des services par un renforcement de l'action administrative et par la modification des moyens des unités de la sûreté nationale.

Pour les interventions publiques, les crédits concernent essentiellement le développement des migrations et la promotion sociale de la jeunesse dans les départements d'outre-mer. Au titre des dépenses en capital, les investissements exécutés par l'Etat intéressent les opérations d'équipement de la Sûreté nationale, notamment à la Guyane et à la Réunion.

Le rapporteur a ensuite analysé les subventions d'équipement versées au titre du F. I. D. O. M. La section locale reste au niveau fixé en 1968, soit 30 millions de francs, tandis que la dotation de la section centrale augmente. Les crédits ont été établis en fonction des objectifs du V^e Plan. Les propositions de subvention présentées comprennent une majoration de 14,2 p. 100 dans des secteurs importants pour le développement économique.

Pour les autorisations de programme la part réservée à l'aide et au développement de l'agriculture, de l'artisanat et de l'industrie passera de 52 à 58,7 p. 100. Des subventions sont octroyées aux collectivités locales pour les grosses réparations des édifices culturels et pour les constructions publiques.

En conclusion, le rapporteur a estimé que le projet de budget des départements d'outre-mer aurait dû marquer un effort plus net en vue de diminuer l'écart avec les départements métropolitains. La départementalisation totale est une nécessité impérieuse qui correspond d'ailleurs aux engagements pris. Le service militaire adapté a rendu et rend encore des services, bien qu'il ne faille pas se faire d'illusions sur l'importance

économique des travaux réalisés. En ce qui concerne l'industrialisation, un effort a été accompli sur le plan des incitations et en matière de formation professionnelle et de promotion industrielle. Quant au tourisme il apparaît comme une chance sérieuse pour l'économie des Antilles et de la Guyane. Il est souhaitable que le Gouvernement intensifie son action dans ce domaine à la suite, notamment, de la création d'une mission interministérielle pour le développement touristique de la Guadeloupe et de la Guyane. Il est nécessaire à cet égard de développer les environnements touristiques.

La commission a approuvé le rapport de M. Louvel et adopté l'article 73 du projet de loi de finances pour 1969 relatif au report de la date d'application de la taxe spéciale sur les marchandises importées en Guyane.

Vendredi 8 novembre 1968. — *Présidence de M. Alex Roubert, président, et de M. Coudé du Foresto, vice-président.* — La commission a procédé à l'examen des dépenses militaires. M. Coudé du Foresto, rapporteur spécial, a présenté tout d'abord les dépenses en capital, qu'il a fait précéder d'un exposé d'ensemble. Il s'est interrogé sur le point de savoir si ce budget était sincère, supportable et efficace. Quant à sa sincérité, le rapporteur spécial a souligné que ses crédits pesaient sur certains budgets civils. Par ailleurs, il s'est livré à des comparaisons en pourcentage avec certains pays voisins : le poids de nos budgets militaires se situe au-dessus de ceux de la Grande-Bretagne et de l'Italie et au-dessous de ceux de l'Allemagne fédérale. Concernant l'efficacité de ce budget, il a souligné que nos ambitions militaires sont fragiles et nous enchaînent dans des dépenses écrasantes.

Passant à l'examen des crédits, il a indiqué que leur montant proposé pour 1969 pour l'ensemble du budget des armées s'élève à 26,4 milliards de francs, la progression étant de 5,48 p. 100 nettement inférieure à la progression de l'ensemble des budgets civils. La part des dépenses militaires par rapport au produit national brut accuse une chute importante. Les crédits proposés au budget de 1969 sur le titre V, dépenses en capital, s'élèvent pour les autorisations de programme à 14,2 milliards, et pour les crédits de paiement à 13 milliards. Les autorisations de programme de la section Forces terrestres bénéficient d'une très sensible majoration suivie, dans une moins grande mesure, par la section Marine. La section commune accuse une réduction ainsi que la section Air. Il en est de même pour les crédits de paiement, sauf pour la section Air qui ne subit pas de changement.

M. Héon, rapporteur spécial, a ensuite présenté les crédits du titre III, dépenses ordinaires, qui représentent environ 50,4 p. 100 du budget militaire. L'importance plus grande donnée aux dépenses de fonctionnement, par rapport aux dépenses d'équipement, a pour origine, à la suite de l'impact de la crise de mai-juin, la nécessité imposée aux armées de faire face en priorité aux charges accrues des rémunérations et des hausses économiques. Avant de présenter les prévisions de dépenses de chacune des sections, le rapporteur spécial a fait le point de l'évolution des effectifs, de la réduction de la durée du service, de l'amélioration de la condition militaire, de l'amélioration des conditions de vie des personnels, de la formation et de l'entraînement des effectifs et des rémunérations des personnels civils et ouvriers, et, sur le plan du matériel, de l'entretien des équipements, de l'entretien immobilier et des approvisionnements.

Ont été ensuite soumis à l'appréciation de la commission, les crédits concernant les différentes sections. Le rapporteur spécial a souligné en conclusion qu'il s'agissait d'un budget de circonstance, qui devrait faire face, l'année prochaine, à des prévisions de dépenses plus constructives.

M. Colin a ensuite présenté le budget sur le Service des Poudres. Il a souligné notamment que les productions militaires progressaient plus rapidement que les productions civiles, que le monopole des poudres était en contradiction avec les dispositions qui régissent la Communauté européenne. Sur le plan économique, des difficultés graves apparaissent du fait des prix de revient élevés. L'activité du service continue à croître sensiblement chaque année, particulièrement sur le plan de la production des poudres pour autopropulseurs. La gestion financière est alourdie par la dispersion des productions, dans un trop grand nombre d'établissements.

M. Yves Durand, rapporteur spécial du budget annexe des Monnaies et Médailles, a présenté à la commission son rapport pour 1969 ; les crédits s'élèvent en recettes et en dépenses à 75.152.000 F. Cette réduction est le résultat d'une contraction de la frappe des monnaies françaises. Par ailleurs, l'administration des monnaies poursuit la construction et l'installation de l'usine de Pessac, en Gironde, qui connaît quelque retard.

M. Yves Durand a ensuite présenté son rapport sur le budget annexe de la Légion d'honneur, dont les crédits s'élèvent, pour 1969, à 22.366.171 F, soit une augmentation de 6,5 p. 100, qui intéresse, d'une part, les dépenses de personnel et, d'autre

part, les crédits relatifs aux travaux de restauration des maisons d'éducation. Le rapporteur spécial a souligné que les résultats scolaires des maisons d'éducation continuent à être excellents.

M. Yves Durand a enfin présenté son rapport sur le budget annexe de l'Ordre de la Libération, dont les crédits s'élèvent à 669.403 F, enregistrant une importante diminution, d'un montant de 482.354 F.

La commission a ensuite entendu le rapport de M. Legouez, rapporteur spécial sur le budget des Anciens Combattants et Victimes de Guerre, qui a, semble-t-il, été établi compte tenu seulement de préoccupations comptables. Les prévisions sont en effet présentées sur des bases de calcul correctes mais on ne trouve trace dans ce projet d'aucune proposition de mesure nouvelle. Aussi, l'assurance que des décisions précédemment adoptées seront appliquées n'empêche pas d'éprouver un certain malaise en constatant qu'aux problèmes posés depuis plusieurs années concernant les anciens combattants et victimes de guerre, le Gouvernement s'efforce de répondre aujourd'hui par des considérations seulement de gestion.

L'ensemble des crédits demandés pour 1969 s'élève à 6.329 millions, en accroissement de 17,3 p. 100. Concernant la retraite du combattant, en vertu du rapport constant, le montant de cette retraite a été périodiquement revalorisé dans des conditions strictement équivalentes à celles des pensions militaires d'invalidité et accessoires de pensions indexées.

L'exposé du rapporteur spécial a été suivi des interventions de MM. Driant, Alex Roubert, président, et Mme Cardot, au titre de la Commission des Affaires sociales. La commission a ensuite adopté l'article 62 du projet de loi de finances relatif à la levée de forclusion opposable aux demandeurs du titre de combattant volontaire de la Résistance, dont les services ont été régulièrement homologués par l'autorité militaire.

LOIS CONSTITUTIONNELLES, DE LEGISLATION,
DU SUFFRAGE UNIVERSEL,
DU REGLEMENT ET D'ADMINISTRATION GENERALE

Mercredi 6 novembre 1968. — *Présidence de M. Raymond Bonnefous, président.* — La commission a tout d'abord désigné comme rapporteurs :

— M. Marcel Prélot pour la proposition de loi (n° 7, session 1968-1969) de M. Yves Estève tendant à modifier l'article L. 285 du code électoral ;

— M. Geoffroy pour la proposition de loi (n° 23, session 1968-1969) de M. Etienne Dailly relative à l'organisation de l'indivision.

La commission a ensuite entendu le rapport de M. Jozeau-Marigné sur le projet de loi (n° 19, session 1968-1969) adopté par l'Assemblée Nationale, modifiant les articles 2101 et 2104 du Code civil.

Le rapporteur a proposé l'adoption de ce texte dont l'objet est de combler deux lacunes de l'ordonnance n° 67-581 du 13 juillet 1967 relative à certaines mesures applicables en cas de licenciement. Les rédacteurs de cette ordonnance ont, en effet, omis, d'une part, d'ajouter les nouvelles créances instituées au profit des salariés à la liste des créances énumérées aux articles 2101-4° et 2104-2° du Code civil et, d'autre part, de mentionner dans cette liste les indemnités de licenciement prévues par les accords collectifs d'établissement et les règlements de travail. Les conclusions du rapporteur ont été approuvées.

Sur rapport de M. De Montigny, la commission a également examiné le projet de loi (n° 18, session 1968-1969) adopté par l'Assemblée Nationale, modifiant les articles 132, 133 et 136 du Code pénal.

Le rapporteur a développé l'économie de ce texte qui tend à permettre la poursuite et la répression de la contrefaçon de pièces d'or et d'argent n'ayant plus cours légal. Etant donné le taux élevé de la prime de monnayage, cette contrefaçon est,

en effet, une opération fructueuse pour les personnes qui s'y livrent mais dangereuse pour la monnaie. La législation actuellement en vigueur ne permet pas de les sanctionner sur le plan pénal.

Les textes sont mal adaptés à la situation évoquée, pour laquelle ils n'ont pas été conçus. Or, en matière pénale, l'interprétation stricte est de rigueur. De plus, la confiscation des instruments de fabrication n'est prévue que par une disposition dont la légalité est contestable. En terminant son exposé, le rapporteur a demandé à ses collègues d'adopter sans modification le projet de loi. Il en a été ainsi décidé.

Jeudi 7 novembre 1968. — *Présidence de M. Marcel Prélot, vice-président.* — La commission a en premier lieu procédé, sur rapport de M. Garet, à un nouvel examen de la proposition de loi (n° 131, session 1967-1968), adoptée par l'Assemblée Nationale, tendant à modifier et à compléter la loi n° 54-781 du 2 août 1954, en vue de faciliter les possibilités de logement des étudiants et des personnes seules.

Le rapporteur a suggéré à ses collègues le retrait de l'amendement n° 1 qui tendait, dans l'article 1^{er}, à assimiler les pièces isolées aux pièces excédentaires d'un logement insuffisamment occupé, une telle disposition risquant d'imposer, à la discrétion du locataire, de trop lourdes charges au propriétaire. Cette décision a eu pour effet la disparition de l'amendement n° 2 à l'article 2. Une simple correction de forme visant les termes « lettre recommandée avec avis de réception » a été apportée auxdits articles.

Sur rapport de M. Geoffroy, la commission a ensuite adopté le projet de loi (n° 13, session 1968-1969), adopté par l'Assemblée Nationale, autorisant l'approbation de la Convention entre le Gouvernement de la République française et le Gouvernement de la République de Saint-Marin relative à l'aide mutuelle judiciaire, en matière civile, commerciale et pénale, et à l'exequatur des jugements en matière civile et commerciale, signée le 25 mai 1967.

La commission a enfin entendu le rapport de M. Dailly sur le projet de loi (n° 17, session 1968-1969), adopté par l'Assemblée Nationale, modifiant la loi n° 66-537 du 24 juillet 1966 sur les sociétés commerciales.

Le rapporteur a souligné que le droit des sociétés ne pouvait pas être statique mais devait s'adapter constamment à l'évo-

lution économique et sociale. C'est pourquoi le Parlement se trouvait à nouveau amené à discuter un texte dans cette matière. Le projet de loi a quatre objets essentiels :

- assouplir les règles relatives aux obligations convertibles et échangeables ;
- faciliter l'émission d'obligations, notamment en vue de les attribuer aux salariés ;
- permettre, dans certains cas, la distribution de dividendes avant approbation des comptes ;
- modifier la loi de base du 24 juillet 1966 sur quelques points de moindre importance.

En ce qui concerne les obligations convertibles et échangeables, les formules actuelles se sont heurtées à certaines difficultés d'application que le texte examiné a pour objet de pallier. Pour les convertibles, une option est offerte à la société qui peut proposer soit la conversion pendant une ou des périodes déterminées, soit à tout moment, cette dernière possibilité mettant en cause la règle de la fixité du capital. Pour les échangeables, il s'agit simplement de permettre à la société émettrice la distribution de réserves en espèces. Les autres innovations accentuent le caractère d'actionnaire virtuel de l'obligataire.

Les mesures tendant à faciliter l'émission d'obligations ont pour principal objet de permettre d'attribuer des obligations aux salariés, même lorsque le capital n'est pas entièrement libéré. L'ordonnance du 27 août 1967 relative à la participation des salariés aux fruits de l'expansion, prévoit, en effet, que la créance des salariés peut prendre la forme d'obligations ou d'obligations participantes. Mais les règles actuellement en vigueur en matière de société interdisent l'émission d'obligations tant que le capital n'est pas entièrement libéré, de façon que la société fasse d'abord appel à ses actionnaires avant de rechercher de l'argent frais auprès d'obligataires. En ce qui concerne la participation des salariés, ce motif d'interdire l'émission d'obligations n'existe pas puisqu'il ne s'agit plus de trouver de l'argent frais.

Quant à la partie du texte qui tend à permettre la distribution de dividendes avant approbation des comptes, elle a pour objet de donner aux sociétés françaises une situation égale à celle des sociétés étrangères. A l'heure actuelle, en effet, la distribution de dividendes fictifs est interdite en France, alors qu'à l'étranger la même règle n'est pas observée, ce qui permet

d'agir plus rapidement dans ce domaine. Bien entendu, des conditions sont imposées, notamment l'exigence que la société dispose de réserves autres que la réserve légale d'un montant supérieur à celui des acomptes ou qu'un bilan dressé au cours ou à la fin de l'exercice fassent apparaître que la société a réalisé, après constitution des amortissements et provisions nécessaires, des bénéfices nets.

Lors de la discussion qui a suivi l'exposé du rapporteur, et sur la suggestion de celui-ci, les décisions suivantes ont notamment été prises :

- dans un article premier B (nouveau), préciser que le capital dont la perte des trois quarts est envisagée aux articles 68 et 241 de la loi de 1966, est l'actif net, c'est-à-dire comprenant des réserves ;
- dans un article premier C (nouveau) prévoir que l'interdiction du cumul de plus de huit postes d'administrateur, visée par les articles 92 et 136 de la loi de 1966, ne s'applique pas, sous certaines réserves, aux sociétés constituant un même groupe ;
- dans un article premier D (nouveau), stipuler que, pour les sociétés qui n'ont pas d'actions nominatives, les actions de garantie peuvent être constituées par des titres au porteur déposés en banque ;
- à l'article premier, disposer que, en ce qui concerne les obligations convertibles, le contrat d'émission peut prévoir un ajustement des bases de conversion fixées à l'origine, pour tenir compte de l'incidence des émissions, incorporations ou distributions, lorsque les actions de la société sont admises à la cote officielle des bourses de valeurs ;
- toujours à l'article premier, ne pas donner aux détenteurs d'obligations convertibles plus de droits qu'aux actionnaires en ce qui regarde les décisions relatives à l'absorption de la société émettrice par une autre, ou sa fusion avec une ou plusieurs autres ;
- dans un article premier bis (nouveau), permettre à une société filiale d'émettre des obligations échangeables contre des actions déjà émises de la société mère, celle-ci remplissant alors le rôle de tiers souscripteur ;
- dans un article 3 bis (nouveau), créer un nouveau type d'obligations avec bons de souscription à des actions de la société ;
- dans un article 3 ter (nouveau), supprimer une expression de l'article 228 de la loi de base qui risquait de limiter les pouvoirs d'investigation des commissaires aux comptes.

COMMISSION MIXTE PARITAIRE CHARGÉE DE PRO-
POSER UN TEXTE SUR LES DISPOSITIONS RESTANT
EN DISCUSSION DU PROJET DE LOI D'ORIENTATION
DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR

Mardi 5 novembre 1968. — *Présidence de M. Jacques Rastoin, président d'âge.* — La commission a procédé à la constitution de son bureau. Elle a nommé à l'unanimité M. Lamousse, président, M. Peyrefitte, vice-président, MM. Caillavet et Capelle, rapporteurs.

Présidence de M. Georges Lamousse, président.

A l'article 1^{er} :

— au deuxième alinéa, la commission mixte a décidé d'adopter le texte commun aux deux Assemblées avec une légère modification rédactionnelle ;

— au quatrième alinéa, qui devient le cinquième, après des observations de MM. Capelle, Caillavet, Giacobbi, Peyrefitte et Flornoy, une nouvelle rédaction du texte du Sénat a été adoptée, reportant à l'article 19 bis l'idée de la « participation ou association des enseignants aux activités sportives dans les universités » ;

— le septième alinéa du texte du Sénat concernant l'accès aux universités des adultes qui veulent reprendre ou commencer des études, a été adopté. Il devient l'alinéa huitième ;

— des modifications légères ont été apportées à l'alinéa suivant dans le texte du Sénat et au dernier alinéa, dans celui qui était commun aux deux Assemblées ;

A l'article 3 des améliorations de rédaction ont été décidées par la commission aux deuxième et troisième alinéas du texte commun à l'Assemblée Nationale et au Sénat ; un article 3 bis nouveau a été créé qui comprend les deux derniers alinéas de cet article ;

A l'article 5, après avoir apporté des modifications de forme, la commission mixte, à la suite d'un échange de vues auquel ont pris part MM. Capelle, Caillavet, Lamousse, Léo Hamon, Olivier Giscard d'Estaing, Carat, Giacobbi, a prévu que les décrets qui instituent les conseils régionaux de l'enseignement supérieur et de la recherche fixeraient les conditions de désignation ou d'élection de leurs membres. La commission n'a pas accepté l'amendement du Sénat prévoyant que les conseils régionaux donnent éventuellement leur avis sur la répartition des crédits.

A l'article 6, à l'alinéa premier, une modification de détail au texte du Sénat a été décidée.

A l'article 8, la commission mixte n'a pas retenu l'amendement sénatorial relatif à l'inscription dans le texte de la loi du titre de doyen. Elle a repris *in fine*, et en le modifiant, le texte de l'Assemblée Nationale concernant la limitation du nombre des membres des divers conseils, après intervention de MM. Capelle, Caillavet, Giacobbi, Giscard d'Estaing, Flornoy et de Préaumont.

A l'article 8 *bis* nouveau :

— la commission a adopté le texte voté par l'Assemblée Nationale en prévoyant l'obligation — et non la seule possibilité inscrite dans le texte du Gouvernement et dans celui du Sénat — de la représentation de « personnes extérieures » dans les conseils d'universités et établissements publics indépendants des universités ;

— par voie de conséquence, la commission a repris le texte voté par l'Assemblée Nationale qui prévoyait un minimum pour la représentation dans les conseils de « personnes extérieures » ;

— elle a précisé que les enseignants représentés à part égale avec les étudiants seraient seulement ceux qui exercent les fonctions de professeurs, maîtres de conférences, maîtres assistants ou celles qui leur sont assimilées et non plus tous les enseignants comme le projet de loi et le texte du Sénat ;

— à l'avant-dernier alinéa du même article, la commission n'a pas accepté, après une discussion à laquelle ont pris part MM. Capelle, Caillavet, Sourdille, Léo Hamon, Peyrefitte, Chauvin, Giacobbi, Lamousse, Baumel, Carat, Giscard d'Estaing, que les étudiants de troisième cycle participent dans les conseils scientifiques à la détermination des programmes de recherche et la répartition des crédits correspondants ; par contre, elle a prévu l'éventualité de la représentation dans ces conseils, de maîtres assistants ou chargés de recherche ;

— pour la gestion des centres et laboratoires de recherche, la commission a estimé que les étudiants de troisième cycle devaient, pour faire partie des collèges électoraux, être déjà engagés dans des travaux de recherche. Pour le reste de l'alinéa, elle a adopté le texte du Sénat.

A l'article 9, la commission a apporté des modifications de détail au texte voté par le Sénat.

A l'article 10, après avoir supprimé la référence au titre de doyen introduite par le Sénat, elle n'a pas accepté l'amendement du Sénat prévoyant que les maîtres assistants pouvaient,

au même titre que les professeurs titulaires ou les maîtres de conférences, c'est-à-dire sans que l'approbation du Ministre de l'Éducation nationale soit requise, être élus directeurs d'une unité d'enseignement et de recherche.

Aux articles 15 et 17 des modifications légères ont été décidées.

L'article 16 a été adopté dans le texte du Sénat.

A l'article 19 *bis*, une large discussion est intervenue entre MM. Capelle, Caillavet, Giscard d'Estaing, Lamousse, Peyrefitte, Noury, Sourdille et Tinant. Il a été décidé que les universités organisent l'éducation physique et sportive en liaison avec les organismes qualifiés et qu'elles facilitent la participation ou l'association des étudiants à ces activités.

L'article 24 *bis* (relatif au contrôle continu des connaissances et aux examens terminaux), après des observations de MM. Léo Hamon, Peyrefitte, de Bagnoux, Giscard d'Estaing, Gissingier, Capelle et Caillavet, a été adopté tel qu'il avait été proposé par le Sénat.

A l'article 27, la commission mixte n'a pas accepté, le jugeant superflu, l'amendement du Sénat prévoyant la liberté d'information pour les enseignants et le personnel technique et administratif qui peuvent s'organiser en syndicats et disposer des libertés que la loi accorde déjà à ceux-ci ; elle a aussi supprimé la référence à la liberté d'expression qu'elle a jugée incluse dans la notion de liberté d'information. Après une longue discussion concernant les locaux mis à la disposition des étudiants, le deuxième alinéa de cet article a été adopté avec une amélioration de forme dans le texte commun aux deux assemblées.

A l'article 37, la commission n'a pas jugé utile de préciser que la loi n'était pas applicable à l'Institut national de la santé et de la recherche médicale.

Le texte ainsi élaboré a été adopté à l'unanimité.